



DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
HÔTEL DE VILLE	
Demande déposée le 03/02/2011	
Complétée le	
Par :	Monsieur FOUBERT Christian
Demeurant à :	52 rue de Concy 91330 YERRES
Représenté par :	
Pour :	aménagement de la boutique de maroquinerie
Sur un terrain sis à :	52 Rue DE CONCY Yerres

Référence dossier
N° AT 91691 11 10002

Le Maire,

Vu la demande susvisée ;
Vu le code de la Construction et de l'Habitation,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la DDT - Commission Départementale pour l'accessibilité et la Sécurité en date du 31/03/2011,
Vu l'avis favorable du Service Départemental d'Incendie et de Secours en date du 02/03/2011

ARRETE

Article 1 : La demande de travaux est **ACCORDEE**.

Article 2 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Article 3 : Le bénéficiaire des travaux devra se conformer strictement aux prescriptions contenues dans l'avis de la Commission Départementale de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé, pour information, à tous les chefs de services consultés.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- L'intéressé,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne

Yerres, Le 5 avril 2011



Jacqueline CAILLOT,
Conseillère Municipale Déléguée
Chargée de l'Urbanisme.

Accusé de réception en préfecture
09121910691-20110405-2011-147-AR
Date de signature : 01/04/2011
Date de réception : 12/04/2011

